

# **Réunion de la Commission de Suivi de Sites d'Ambarès-et-Lagrave et Bassens**

---

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
A BASSENS (33)  
Mardi 30 avril 2019 – 14 heures**

## **Liste des participants**

### Collège « Administrations publiques »

<b>Monique ALLAUX</b>	DREAL UD 33	
<b>Annick de MENORVAL</b>	DREAL UD 33	
<b>Emmanuel HERVES</b>	DREAL UD 33	
<b>Stéphane CUISINIER</b>	SDIS 33 – Chef	centre
Ambès/Bassens		
<b>Nicolas CONTE</b>	SDIS 33 – Service planification	

### Collège « Collectivités territoriales »

<b>Jean-Pierre TURON</b>	Mairie de Bassens – Maire	
<b>Jacqueline LACONDEMINE</b>	Mairie de Bassens – Elue, Comité de veille	
<b>Erick ERB</b>	Mairie de Bassens – Comité de veille	
<b>Jean-Marie DELUCHE</b>	Mairie de Blanquefort – Elu	
<b>Jean-Pierre GRASSET</b>	Mairie de Carbon-Blanc – 1 <sup>er</sup> adjoint	
<b>Philippe GIRARD</b>	Mairie de Saint-Louis-de-Montferrand – Conseiller municipal	
<b>Jean-Pierre MALBET</b>	Mairie d’Ambarès – Adjoint au maire	
<b>Fabrice GENOVESIO</b>	Chargé de mission mairie de BASSENS	

### Collège « Exploitants »

<b>Jean-Marc PASANAU</b>	FORESA France – Directeur	
<b>Aurore LAGOUTTE</b>	FORESA France – HSE	
<b>Patrick BRZOKEWICZ</b>	DPA – PDG	
<b>Jean-Marc ZABALETA</b>	DPA – Responsable QHSE	
<b>Thierry COLLIN</b>	CEREXAGRI – Directeur	
<b>David DEVAUX</b>	CEREXAGRI – Resp. exploitation	
<b>Guillaume BOUCAN</b>	SIMOREP Michelin – Resp. opérations	

### Collège « Riverains »

<b>Christian BORDES</b>	Association SABAREGES	
<b>Christian VIGNAUD-SAUNIER</b>	Association Claire AUBAREDE	
<b>Eric LACONDEMINE</b>	ABPEPP	
<b>Bernard FOURNIER</b>	SEPANSO et CLCV Aquitaine	
<b>Daniel MARSAN</b>	AME	
<b>Pierre SABADIE</b>	AME - Président	

### Collège « Salariés »

<b>Dominique COIRAULT</b>	SIMOREP Michelin – CHSCT	
<b>Patrice FORTANIER</b>	FORESA France – Secrétaire CHSCT	

## **Ordre du jour**

- Bilan de l'activité des établissements par les exploitants
- Présentation des nouveaux projets par les exploitants
- Bilan des inspections par la DREAL

## **Documents associés**

- Annexe 1 : Présentation CEREXAGRI
- Annexe 2 : Présentation FORESA
- Annexe 3 : Présentation DPA
- Annexe 4 : Présentation SIMOREP MICHELIN
- Annexe 5 : Présentation DREAL

## **14 heures 10 – Début de la réunion**

### **M. TURON, Maire de Bassens**

Ouvre la séance.

*Les participants procèdent à un tour de table de présentation.*

## **Bilan de l'activité des établissements par les exploitants**

## **Présentation des nouveaux projets par les exploitants**

*Ces sujets sont traités conjointement.*

### **•CEREXAGRI**

#### **M. COLLIN, Cerexagri**

Rappelle que le périmètre du PPRT a été défini en 2012. Un Programme d'Accompagnement des Risques Industriels (PARI) a été mis en œuvre à la suite du PPRT, dont l'objet est la protection des habitations vis-à-vis des effets de surpression et des effets toxiques, financé à 100 % par l'industriel, la mairie, le département, la région et l'Etat.

L'entreprise Cerexagri est implantée sur la commune de Bassens depuis 1920, sur une zone de 5,5 hectares, et emploie aujourd'hui 30 personnes.

L'accident du 1<sup>er</sup> avril 2019 est lié à un phénomène de surpression dans une chambre de condensation, dans laquelle est produite la fleur de soufre. Cet incident s'est soldé par

une porte arrachée et par l'éclatement d'un ballon de compensation. Le feu a rapidement été éteint par les équipiers de première intervention.

### **M. DEVAUX, Cerexagri**

Indique qu'à la suite de l'incident ont été menés le recueil des données de production et une enquête sur les équipes et le cycle de fonctionnement de la chambre de condensation, qui a duré une dizaine de jours. Le ballon de compensation qui a éclaté est éprouvé pour résister à une pression de 250 millibars. Des tests de résistance ont été réalisés après l'accident et écartent l'hypothèse d'un vieillissement prématuré dudit ballon.

L'analyse de l'accident a également permis d'écarter les six hypothèses suivantes : un inertage incomplet au démarrage du cycle, une porte de chambre non étanche ou mal fermée, une fissure du ballon de compensation (ou une rupture de la tuyauterie entre la façade de la galerie et le ballon), une soupape qui s'ouvre et qui ne se ferme pas totalement, un défaut de qualité du soufre fourni par la raffinerie Total Donges, une augmentation progressive de la pression dans la chambre due à une puissance de chauffe excessive du four électrique. L'hypothèse retenue se fonde sur le recueil des données de production auprès des chauffeurs de four, qui ont été rencontrés et interviewés en présence de leur binôme chef de quart. En résulte un défaut de fonctionnement et de communication de l'information fournie par le débitmètre, et une absence de fermeture de la vanne automatique « tout ou rien » (TOR). Est associée à ce dysfonctionnement technique une hypothèse de poursuite de fourniture d'un débit important de soufre à l'intérieur du four, donnant lieu à un sur-remplissage de ce dernier en soufre liquide, lequel est acheminé à une température de 130 degrés. Ainsi, des bouchons de soufre ont pu se former en extrémité des tubulures dans le four, en raison d'une recondensation du soufre qui est redescendu à une température inférieure à son point de fusion, sans interruption du fonctionnement du four. La montée en pression à l'intérieur du four a entraîné l'expulsion des bouchons, donnant lieu au pic soudain de surpression enregistré dans la chambre au moment de l'événement.

Afin d'éviter que ce type d'accident ne se reproduise, est envisagée la mise en place de deux barrières de sécurité. La première d'entre elles aura pour objet d'asservir la fermeture de la vanne TOR en fonction des seuils de sécurité des niveaux, d'installer un deuxième distributeur indépendant du premier pour piloter la vanne TOR et d'ajouter une action de coupure d'alimentation électrique de la puissance de chauffe. La deuxième barrière permet d'assurer des asservissements si la vanne TOR est ouverte et si le débitmètre affiche un niveau à « 0 ». Dans ce cas est prévue la coupure de l'alimentation électrique de la puissance de chauffe et la fermeture de la vanne TOR. Au-delà de ces barrières, il est prévu de préparer le personnel à la manière de réagir face à ce genre d'événement. Par ailleurs, l'ensemble des chambres de condensation de la même unité a fait l'objet d'un nouveau soufflage, à savoir un protocole permettant de contrôler l'étanchéité des chambres portes fermées, mené par l'APAVE. Cette dernière a également contrôlé les installations électriques de l'unité. Sur la base des conclusions de ces analyses, il a été décidé de redémarrer les chambres pilotées par les fours traditionnels. Il est ensuite prévu de ne redémarrer qu'un four électrique dans un premier temps, dans le cadre d'un suivi approfondi des techniciens et des équipes, avant de réactiver les deux autres.

**M. TURON, Maire de Bassens**

Estime que l'incident permet de justifier la convocation de la présente réunion et de tirer des enseignements. Il convient par ailleurs de se réjouir de l'absence de dégâts humains.

**M. VIGNAUD-SAUNIER, Association Claire Aubarède**

Observe que l'état de la chambre où l'accident a eu lieu est vétuste, notamment en ce qui concerne les scellements de la porte arrachée.

**M. DEVAUX, Cerexagri**

Indique que l'enquête a démontré que l'état de la porte, qui n'a pas vocation à résister à des effets de surpression, était satisfaisant avant l'incident.

**M. FOURNIER, SEPANSO**

Relève que l'accident aurait pu être bien plus grave. Par ailleurs, souligne l'importance de la surveillance de l'activité. Il demande si des personnes sont présentes sur site pour surveiller les appareillages en fonction, et si les systèmes automatiques de fermeture de vannes font l'objet de contrôles réguliers.

**M. DEVAUX, Cerexagri**

Indique que des relevés sont opérés par les chauffeurs de fours, présents 24 heures sur 24. Lors de la mise en place du premier four électrique, a été mis au point un programme d'automatismes permettant d'assurer le bon équilibre de pilotage. Deux autres fours ont été installés depuis. Il est demandé aux opérateurs d'effectuer des relevés formalisés deux fois par quart. Les équipes doivent avoir conscience de l'importance de procéder à cette surveillance.

**M. FOURNIER, SEPANSO**

Note que l'événement démontre que le système automatique n'est pas infaillible. On ne peut pas remplacer l'interprétation globale par l'homme des indicateurs de l'activité.

**M. BORDES, Association SABAREGES**

Demande si la soupape était mal dimensionnée et si la porte était bien fermée.

**M. COLLIN, CEREXAGRI**

Assure que la porte était bien fermée et que la soupape est dimensionnée pour réagir à 10 ou 12 mbar, mais pas à 200 mbar. Elle ne s'oppose pas aux effets d'une explosion.

**M. BORDES, Association SABAREGES**

Souhaiterait que les associations soient rapidement averties des accidents, le cas échéant *via* le S3PI.

**Mme ALLAUX, DREAL**

Indique que dans l'urgence, sont averties les personnes qui peuvent agir et secourir. Par ailleurs, lorsque les conséquences de l'événement ne dépassent pas les limites du site, il n'y a pas lieu d'informer les autres acteurs dans l'urgence. Néanmoins, Madame ALLAUX s'engage à avvertir la CSS plus tôt si un tel événement se reproduit.

Dans le cas présent, l'exploitant a informé spontanément la mairie, et la DREAL a informé spontanément la CSS. Le problème aurait pu être résolu avec l'exploitant sans aucune autre forme d'information. Un progrès est donc enregistré en matière de transparence. De plus, les associations à qui de nombreuses questions seraient posées à propos de ce

type d'événement ont toute latitude pour provoquer une réunion de la CSS. Des réponses peuvent également être apportées directement par mail par la DREAL.

#### **M. COLLIN, CEREXAGRI**

Présente les bilans de l'entreprise en matière de production, de sécurité et d'environnement. Il est notamment précisé que l'entreprise s'oriente vers une certification ISO 14 001 avant 2020.

#### **•FORESA**

#### **M. PASANAU, FORESA**

Rappelle que Foresa constitue la branche chimique du groupe espagnol Finsa, spécialisé dans la production de panneaux de bois. Une des matières fondamentales liées à cette activité est la colle, nécessitant la production de formol.

Parmi les actions mises en œuvre en 2018 figurent la construction et la mise en service de la STEP, la mise à jour du système de contrôle en vue du déport de la supervision en salle de PC POI et le déplacement de la ligne de dilution de méthanol.

Les non-conformités relevées par la DREAL lors de son inspection du 19 juin 2018 font l'objet d'un plan d'action. Par ailleurs, aucun incident ou accident grave n'a été déclaré au sein des usines chimiques du groupe, et un exercice POI a été réalisé avec le SDIS le 22 juin 2018.

En 2019 sont prévues la finalisation du déport de la salle de contrôle en cas d'accident majeur, la mise en place d'un condenseur de vapeurs excédentaires, l'installation d'un système de contrôle prédictif de la production de résine phénolique et l'installation d'un programme de recettes de production.

#### **M. FOURNIER, SEPANSO**

S'enquiert de l'énergie utilisée sur le site.

#### **M. PASANAU, FORESA**

Indique que l'entreprise recourt à l'énergie électrique. La chaudière de secours fonctionne quant à elle au gaz.

#### **•DPA**

#### **M. ZABALETA, DPA**

Indique que l'activité de l'entreprise DPA réside dans le stockage du carburant finalisé. L'effectif, composé de 12 personnes, est présent sur site en semaine de 3 heures 15 à 18 heures et le samedi de 5 heures à 10 heures. En 2018, le volume global chargé s'est élevé à 2,8 millions de mètres cubes (soit une baisse globale de 1 % par rapport à 2017). En 2019, la baisse d'activité semble se poursuivre. En revanche, est enregistrée une augmentation sensible de la consommation d'éthanol.

Les mesures de maîtrise des risques ont coûté 2,2 millions d'euros en 2018. Elles ont notamment consisté en la poursuite de l'automatisation de la Défense contre l'incendie *via* la finalisation de la mise en place des moyens incendie utilisant l'eau industrielle.

L'audit informatique de 2018 sur la sécurité a donné lieu à l'établissement d'un bilan d'étape, et à la définition d'actions prévues pour 2019, comme le remplacement du réservoir d'eau industrielle.

Aucun incident majeur n'est à déplorer. Seul un accident bénin avec arrêt a été déclaré.

Les actions de prévention menées en 2018 ont eu pour objet de renforcer les audits terrain des travaux et des postes de chargement et de sensibiliser davantage l'ensemble du personnel et les entreprises extérieures intervenantes aux plans de prévention. Ce renforcement du dispositif a donné lieu à l'exclusion temporaire de deux salariés et de deux entreprises extérieures et à l'exclusion définitive d'une troisième entreprise extérieure pour non-respect des règles de sous-traitance.

Enfin, des exercices incendie ont été réalisés mensuellement en 2018, alors que les installations incendie liées aux postes de chargement sont testées hebdomadairement. Ont été formés 446 personnes intervenantes et 217 conducteurs, notamment dans les domaines réglementaire et technique.

#### **M. TURON, Maire de Bassens**

Fait état de la nécessité de surveillance du site au regard de la densité de la circulation et des activités liées aux mouvements sociaux survenus depuis fin 2018.

#### **M. BRZOKEWICZ, DPA**

Remercie, à ce titre, la préfecture et le commissariat de Cenon pour leur aide au cours de cette période. DPA était en effet une cible visée. Le dépôt a été fermé une dizaine de fois le samedi matin.

#### **M. ZABALETA, DPA**

Salue la coordination entre l'entreprise et les services de l'Etat. La fermeture ponctuelle du site le samedi a permis aux forces de police d'intervenir dans d'autres zones.

#### **•SIMOREP Michelin**

#### **M. BOUCAN, SIMOREP Michelin**

Précise que l'usine a été construite en 1963 sur une zone de 63 hectares, dont la moitié est occupée par l'usine. Elle produit de l'élastomère de synthèse à base d'hydrocarbures à raison de 140 000 tonnes en 2018. L'entreprise emploie 400 personnes, dont la moitié en travail posté, pour une production 24 heures sur 24. Les capacités de stockage du butadiène et du styrène sont élevées. Par ailleurs, le site est couvert par 15 études de danger, remises à jour tous les 5 ans, par un POI et par un PPI.

En 2018, aucun événement n'est déclaré sur les installations susceptibles de porter atteinte à l'intégrité du site ou à son voisinage.

Les trois inspections réalisées par la DREAL ont systématiquement donné lieu à des réponses à l'ensemble des interrogations et remarques formulées. 80 % d'entre elles sont traitées.

Le projet BBF Bio Butterfly a été présenté aux services de l'Etat en partenariat avec l'IFP, Axens et l'ADEME. L'enjeu est de ce projet vise à produire de la matière première à partir

de chimie verte. Le projet PRICE, dont l'objet est de fabriquer de nouveaux élastomères moins coûteux, atteint pour sa part sa deuxième phase.

Les actions menées en 2018 pour la prévention des risques avaient pour but d'améliorer les postes de dépotage d'hydrocarbures, de poursuivre le plan de modernisation de l'inspection et d'améliorer la sûreté du site.

En mai 2019 sera lancé le projet Octopussy, ayant pour objet de développer de nouveaux produits.

Les actions de prévention des risques viseront en 2019 à supprimer la zone de dépotage wagon sur la zone sud, à poursuivre la modernisation de l'inspection, à rehausser les murets de la zone butadiène et à améliorer les silencieux sur les réseaux vapeur. Des niveaux sonores trop élevés sont en effet relevés lors du redémarrage de l'usine, au regard de l'ancienneté des silencieux de la chaudière fonctionnant au charbon, laquelle sera arrêtée entre 2025 et 2030.

Enfin, l'usine occupe une place stratégique pour le groupe, au regard de sa capacité de production de produits décalés par rapport à ceux existant sur le marché.

**M. VIGNAUD-SAUNIER, Association Claire Aubarède**

S'enquiert du projet d'installer un centre de recherche et développement.

**M. BOUCAN, SIMOREP Michelin**

Indique que le site s'investit en matière de développement et d'industrialisation, mais non en ce qui concerne la conception de la molécule, qui demeure une affaire de chimiste, traitée au sein de laboratoires.

**M. MARSAN, AME**

S'enquiert de l'origine de l'eau.

**M. BOUCAN, SIMOREP Michelin**

Indique que l'objectif est de faire en sorte que 70 % de l'eau utilisée provienne de la Garonne. Cet objectif n'est pas atteint. L'usine a néanmoins investi un million d'euros en équipement et dépense 400 000 euros chaque année pour traiter cette eau, alors que celle provenant de la nappe phréatique ne nécessite pas de traitement.

**M. VIGNAUD-SAUNIER, Association Claire Aubarède**

Pourquoi l'usine ne peut pas tenir les 70% ?

**M. BOUCAN, SIMOREP Michelin**

Selon les périodes de l'année, la qualité de l'eau issue de la Garonne est très variable. L'usine a tenu ses engagements et est capable de la traiter lorsque le taux de 6grammes de matière en suspension n'est pas dépassé. En revanche, l'installation de pré-traitement de la métropole n'est pas suffisante pour garantir tout au long de l'année ce taux de 6g.

**M. TURON, Maire de Bassens**

Fait remarquer que la qualité de l'eau de la Garonne convient à la majorité des industriels. L'entreprise Michelin a besoin d'une qualité d'eau plus élevée.

**M. BOUCAN, SIMOREP Michelin**

Estime que le phénomène du rechargement de l'eau de la Garonne a vraisemblablement été sous-estimé.

**M. VIGNAUD-SAUNIER, Association Claire Aubarède**

Rappelle que cette problématique a été évoquée au moment de la construction de l'unité de pré-traitement. Il est regrettable qu'aujourd'hui l'usine pompe de l'eau dans les nappes phréatiques profondes.

**M. BOUCAN, SIMOREP Michelin**

Explique qu'un traitement complémentaire devra sans doute être mis en place par la métropole si on veut consommer plus d'eau de la Garonne.

**M. TURON, Maire de Bassens**

Estime important que l'activité de l'entreprise Michelin se poursuive le plus longtemps possible, tout en améliorant son impact sur l'environnement et qu'il faut avoir conscience qu'un traitement complémentaire aurait un impact non négligeable sur le coût de l'eau.

***Bilan des inspections par la DREAL***

**Mme ALLAUX, DREAL**

Rappelle que la DREAL, composée d'agents assermentés de l'Etat sous l'autorité du préfet, assure le rôle de police environnementale des établissements industriels et agricoles. Elle a pour objectif de réduire les dangers et les nuisances, afin de protéger les personnes, l'environnement et la santé publique, à travers quatre grands axes : l'encadrement réglementaire, la surveillance des installations classées, l'information auprès des exploitants et du public et la gestion de crise.

**•Cerexagri**

**M. HERVES, DREAL**

Indique que parmi les dossiers traités en 2018, celui concernant une nouvelle production de fongicide en solution aqueuse a été soldé et celui concernant le dispositif de réchauffage sur l'unité de fusion de soufre est en cours de régularisation.

Dès le lendemain de l'événement du 1<sup>er</sup> avril 2019, l'inspection des installations classées a demandé de stopper l'ensemble des 6 fours de la grande galerie en attendant l'éclaircissement des causes de l'incident. Le 5 avril, un arrêté préfectoral de mesures d'urgence (APMU) est rédigé, et est signé le 12 avril. Il contient les actions à réaliser avant le redémarrage, l'analyse de l'accident, les mesures à prendre pour ne plus que ce type d'événement se reproduise et la mise à jour de l'étude de dangers intégrant cet incident. Les investigations sont toujours en cours pour étudier les hypothèses qui ont été émises pour analyser les causes de l'événement.

**Mme ALLAUX, DREAL**

Ajoute que l'étude de dangers de 2012 évoque un phénomène d'explosion dans la galerie de. Ont été protégées les maisons des riverains qui se situent dans les zones d'effet vis-à-vis de cet événement. Il faut néanmoins travailler sur l'ensemble des causes provoquant ces phénomènes d'explosion ou de surpression. Pour supprimer certaines hypothèses, il convient de mener une démarche plus approfondie sur chacune des branches de l'arbre des causes.

## •FORESA

### **Mme DE MENORVAL, DREAL**

Fait état des conclusions de l'inspection du 19 juin 2018 LI et MMR, ayant donné lieu à 4 écarts (soldés à moitié) et à 2 remarques (en cours de résolution).

## •DPA

### **Mme ALLAUX, DREAL**

Relate l'inspection réalisée le 19 septembre 2018 au sein de DPA, ayant donné lieu à 4 écarts non majeurs, et à 8 remarques, lesquelles ont été intégralement soldées.

## •SIMOREP Michelin

### **Mme DE MENORVAL, DREAL**

Relate les trois inspections réalisées au sein de Simorep Michelin. La première, menée le 26 mars 2018 sur l'appontement, a donné lieu à 3 écarts et à 3 remarques, qui ont tous été soldés. La deuxième inspection s'est déroulée le 29 mars 2018 sur la partie EDD Alkyl/Albustop. Un écart (soldé) et une remarque (en cours de traitement) ont été formulés. Enfin, l'inspection du 19 juillet 2018 portait sur MMR/EDD Poly. Ont été formulés un écart et 9 remarques, majoritairement soldées. En ce qui concerne les COV, ont été décelés 3 écarts (soldés) et 4 remarques ont été formulées, aujourd'hui toutes soldées.

### **M. VIGNAUD-SAUNIER, Association Claire Aubarède**

Note qu'un muret est rehaussé à 4,6 mètres afin de prévenir une inondation alors qu'en 1999, le niveau d'eau en Garonne était supérieur à 5 mètres.

### **Mme DE MENORVAL, DREAL**

Explique que le niveau de 4,6 mètres correspond à la prescription de l'arrêté préfectoral précédent. SIMOREP a l'intention de rehausser le muret à une hauteur supérieure, en cohérence avec le PPRI.

### **Mme ALLAUX, DREAL**

Précise que les modélisations sont désormais plus précises et peuvent être appliqués à chaque site, déterminant ainsi les cotes de référence du futur PPRI. De plus, les rehaussements se font en général en tenant compte du minimum imposé par le PPRI, auquel s'ajoute une marge si cela est possible.

### **M. TURON, Maire de Bassens**

Estime nécessaire et opportun de recueillir les visions des exploitants et des services de l'Etat, dans une volonté commune de transparence et de réactivité. La démarche est positive et constructive. Est en jeu l'acceptation des entreprises sur le territoire, d'autant que leur présence n'est pas neutre en termes d'investissement et d'emploi.

**16 heures 50 – Clôture de la réunion**